

HOSPITALISATION IMMOBILISATION

UMC RDM – EX-UMC

Afin de limiter au maximum l'impact d'une hospitalisation ou d'une immobilisation sur votre vie quotidienne et sur celle de vos proches, de nombreuses garanties vous assurent un accompagnement optimal.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT



DÈS LA SOUSCRIPTION

Conseil social et informations juridiques.

Cette fiche constitue un résumé des garanties, les conditions précises d'attribution et d'intervention étant détaillées dans la notice d'information.



soulager votre quotidien



AIDE À DOMICILE pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, le repassage....

10H
10J



SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE pour les repas, les courses et les médicaments.



TRANSPORT ET/OU HÉBERGEMENT des animaux domestiques.



COIFFEUR à domicile.

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou programmée de plus de 2 jours (maladie soudaine et imprévisible) de l'adhérent ou de son conjoint.

En cas d'immobilisation imprévue au domicile (maladie soudaine et imprévisible) de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 5 jours.

améliorer votre convalescence



TRANSFERT CONVALESCENCE chez un proche.

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou programmée de plus de 2 jours de l'adhérent ou de son conjoint.

VOTRE ASSISTANCE VA PLUS LOIN



LES + FAMILLE

**PRISE EN CHARGE DES ENFANTS,
CONDUITE À L'ÉCOLE ET AUX
ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES, AIDE
AUX DEVOIRS**

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 24 heures, ou programmée de plus de 2 jours de l'adhérent ou de son conjoint. En cas d'immobilisation imprévue au domicile de l'adhérent ou son conjoint de plus de 5 jours.

SOUTIEN SCOLAIRE

En cas d'immobilisation imprévue au domicile de l'enfant de plus de 14 jours.



LES + MATERNITÉ

**AIDE À DOMICILE pour le ménage,
la vaisselle, la préparation des
repas, le repassage...**

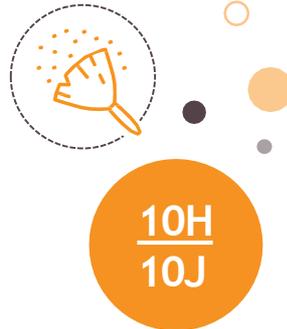
*En cas d'accouchement entraînant un séjour prolongé à la maternité de plus de 5 jours.
En cas de grossesse pathologique avec alitement entraînant une immobilisation imprévue au domicile de plus de 15 jours.
En cas la naissance d'un enfant grand prématuré ou en cas de naissances multiples.*

et concrètement

COMMENT ÇA SE PASSE ?

« Notre deuxième enfant Léo a dû être hospitalisé suite à un accident lors d'un entraînement de football. Il a dû être pris en charge par le service de chirurgie de l'hôpital. Pendant plusieurs semaines nous avons dû nous relayer, mon mari et moi, à son chevet. Nous avons été moins disponibles pour notre grande fille. Heureusement, nous avons bénéficié, pour elle, de la garde d'enfants proposée par mon assistance. Elsa a même été conduite à ses cours de judo. Le service d'assistance, nous a permis de prendre soin plus sereinement de notre petit Léo. »

Jeanne, 38 ans



Grâce à votre contrat avec **KLESIA Mut'**, vous pouvez bénéficier d'une aide à domicile pour l'entretien courant d'un logement habité (pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, le repassage...) dans la limite de 10 heures d'aide à domicile, sur 10 jours.

besoin d'assistance ?

05 49 76 97 64

ou

+33 5 49 76 97 64
(depuis l'étranger)



Vous pouvez solliciter votre service d'assistance 24h/24, 7j/7.

Communiquez vos nom(s), prénom(s) et date de naissance.

Un(e) chargé(e) d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.



Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort cedex 9, soumise au contrôle de l'ACPR située 4 Place de Budapest, 75436 Paris, cedex 09. Réalisation Pôle Santé, Bien-Vivre, Groupe IMA - Avril 2020 - Crédit photos © Shutterstock LLC

KLESIA Mut'

Immatriculée sous le numéro SIREN 529 168 007, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité, située 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris, soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.